

Un passeport de compétences

dès 2023

Pour favoriser
la mobilité
et l'insertion
professionnelles
des actifs

Le « passeport d'orientation, de formation et de compétences » doit voir le jour dans les mois qui viennent. Cet outil à destination des actifs tire son origine de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et sera déployé par la Caisse des dépôts et consignations.

Concrètement, ce passeport numérique sera adossé à la plateforme Mon compte formation, et devrait voir le jour au cours du premier semestre 2023, selon les dernières communications de l'institution.

TEXTE Johann Vidalenc

IMAGE Sophie Spéciale

Un contexte de mutation des emplois et de souhaits de mobilité professionnelle

CE PASSEPORT S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE OÙ DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES NOUVELLES DEVIENT FONDAMENTAL.

47% des emplois actuels présentent un risque d'obsolescence des compétences dans les 3 ans à venir. Face à cette situation, acquérir et faire valoir de nouvelles compétences apparaît plus que jamais nécessaire.

Mais au-delà de l'évolution des compétences, c'est leur transférabilité dans une autre entreprise ou un autre secteur d'activité qui est essentielle, dans une période où la mobilité professionnelle n'a jamais été aussi forte, avec près de 470 000 Français ayant quitté leur CDI au premier trimestre de l'année 2022 (une hausse de 20% par rapport à 2019), selon la DARES.

Ce n'est d'ailleurs pas anodin que les actifs accordent aujourd'hui une importance majeure à la dimension diplômante ou certifiante dans le choix d'une formation (45%), selon une récente enquête BVA, dans la mesure où elle permet d'obtenir une preuve de l'acquisition de compétences clés pour leur carrière.

**470 000 Français
ont quitté leur CDI au 1^{er}
trimestre de l'année 2022.**

Recenser et sécuriser les compétences acquises

CE PASSEPORT VISE 2 OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- recenser les diplômes, certifications et compétences obtenus par l'actif ;
- générer un CV « à valeur probante » qui pourra être présenté à un recruteur ou permettre de faciliter le travail sur son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle (CEP).

DE MANIÈRE FONCTIONNELLE, L'OUTIL SERA CONSTITUÉ AUTOUR DE 3 PRINCIPAUX BLOCS :

- bloc 1 : les acquis de l'expérience, qui seront alimentés par les données fournies par les employeurs, notamment à travers les déclarations sociales nominatives ;
- bloc 2 : tous les diplômes obtenus dans le cadre de la formation initiale ;
- bloc 3 : les certifications acquises en formation professionnelle.

Un outil à destination des moins qualifiés

Si le service est potentiellement ouvert à tous les actifs, il sera sans doute davantage utile aux personnes les plus éloignées de l'emploi, ainsi qu'à celles dont le travail est le plus fragilisé et qui doivent adapter ou développer leurs compétences.

Les acteurs en charge du CEP pourront ainsi accéder à des données fiables et à jour sur les compétences des individus, ce qui leur permettra d'améliorer leur accompagnement.

Les données de ce passeport pourraient, à terme, être intégrées sur d'autres plateformes de valorisation des compétences, comme LinkedIn ou Europass, plateforme européenne de gestion des compétences qui facilite les démarches pour postuler à travers l'Union européenne.

Le passeport de prévention, complémentaire au passeport de compétences

LE PASSEPORT DE PRÉVENTION SERA MIS EN ŒUVRE EN 2023.

Issu de la loi de santé du 2 août 2021, sa finalité est complémentaire au passeport de compétences, puisqu'on y retrouvera tous les certificats, diplômes et attestations obtenus par le travailleur dans le cadre des formations relatives à la santé et à la sécurité au travail, qu'elles soient à l'initiative de l'employeur ou de la sienne.

Ce passeport présentera un réel intérêt pour l'employeur, qui pourra ainsi vérifier l'ensemble des données contenues dans le passeport de compétences du salarié, afin de garantir le respect de ses obligations en matière de formation à la santé et à la sécurité. ●

